

200^e anniversaire des pompiers de la commune de Bardonnex.

Les premiers pompiers

Les mois suivants, le service s'organise. Une première inspection est effectuée le 29 juin 1823; la formule d'inventaire est remplie avec beaucoup de précision, et 33 hommes sont proposés : 18 cultivateurs, 2 maréchaux, 3 charrons, 5 charpentiers, 3 cordonniers, 1 maçon, 1 serrurier.

C'est sur cette base de liste que sera constitué le premier **Corps des pompiers** officiellement reconnu. Dans un premier temps les hommes seront sous le commandement de deux sous-officiers. La nomination des officiers se fera quelque peu attendre.

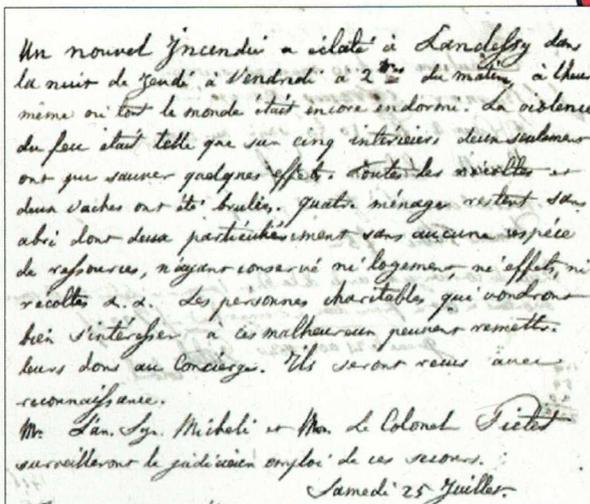
Un échange de lettres fixe la procédure à suivre : d'abord nommer une Commission communale des Pompes comprenant le Maire, qui la présidera, deux membres du Conseil municipal, un officier de la Milice et à laquelle se joindra le Capitaine de la Pompe.

Cette commission proposera la nomination de deux officiers à l'approbation du Conseil d'Etat. Ce n'est donc que le 3 juin 1825 que sont confirmés : Antoine Perroud d'Arare, au grade de capitaine, Hermann Micheli, à celui de lieutenant, Jean Menu (d'abord caporal) devient sous-lieutenant.

Les premiers équipements

Longtemps les pompiers n'eurent pas d'uniforme ou de tenue spéciale, ils allaient au feu avec leurs vêtements de tous les jours. Cependant ils devaient porter dans leurs interventions un brassard avec les « marques » ornées de deux écussons du canton, portant le nom de la commune et le numéro désignant chaque pompier. Le grade de sergent est indiqué par deux écussons argentés, celui des caporaux par un seul argenté.

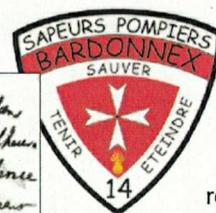
Une dépense de 52 florins est portée au compte de la commune de



Un nouvel incendie a éclaté à Landecy dans la nuit de jeudi à vendredi à 2 heures du matin à l'heure même où tout le monde était encore endormi. La violence du feu était telle que sur cinq intérieurs deux seulement ont pu sauver quelques effets. Toutes les récoltes et deux vaches ont été brûlées. Quatre ménages restent sans abri dont deux particulièrement sans aucune espèce de ressources, n'ayant conservé ni logement, ni effets, ni récoltes &c. Les personnes charitables qui voudront bien s'intéresser à ces malheureux pourront remettre leurs dons au Concierge. Ils seront reçus avec reconnaissance.

Mr. L. S. Micheli et Mr. le Colonel Pictet surveilleront le paiement employé de ces secours.

Samedi 25 Juillet.



Le nettoyage de la pompe était rémunéré, environ 10 francs. Le service d'un cheval, 4 francs par déplacement dans la commune et 8 pour les interventions hors commune.

Solidarité lors des sinistres

Les incendies étaient fréquents. Dans la nuit du 23 au 24 juillet 1840, un incendie a éclaté à Landecy vers deux heures du matin. La violence du feu était telle que sur cinq intérieurs,

deux seulement ont pu sauver quelques effets. Toutes les récoltes et deux vaches ont été brûlées. Quatre ménages restent sans abri dont deux particulièrement sans aucune espèce de ressources.

Dès le lendemain, une souscription est lancée sous les auspices de MM. Micheli, Fournier, Comte et Pictet dans l'intention de réunir le plus de secours possibles pour les malheureuses familles affligées... et réunir les offrandes soit en denrées, soit en argent. Les récoltes annuelles ayant été fort belles, ils espèrent que, reconnaissants envers Dieu de cette abondance, les habitants de la Commune feront tous un petit sacrifice...

Les dons reçus, soit la somme de Fr.1503.69, ont été répartis en 25^{ème}

M. Crottet 7/25	Fr. 419.62
M. Siebenthal 6/25	Fr. 359.68
M. Claret 5/25	Fr. 299.73
M. Cheneval 4/25	Fr. 239.78
M. Chatillon 2/25	Fr. 119.89
Cathelin, domestique,	Fr. 25.00
La servante de Claret	Fr. 10.00
Solde	Fr. 29.97 ...

Michel Gaud, ancien capitaine
A suivre dans un prochain
Bard'aujourd'hui !

Compesières pour le prix de 13 « marques » destinées aux premiers pompiers de 1824.

Dans les archives communales du 6 juillet 1848, on retrouve un cahier des charges pour l'achat d'équipements destinés aux sapeurs-pompiers. Après soumission, il sera commandé : des ceintures, fabriquées par Mi Hanek, à Fr.2.75 ; des tuniques, confectionnées par le tailleur M. Grangier, à Fr. 31.00 et des casques à environ Fr. 15.00 chacun.

Entretien du matériel

La pompe, après chaque utilisation, selon un protocole, doit être nettoyée et rééquipée avant d'être remise dans son local. Les boyaux (tuyaux) mouillés doivent être séchés et graissés. A plusieurs reprises, l'inspecteur Trembley vient visiter la pompe, indique les petites réparations à effectuer et prodigue, par lettre, des conseils.

Lors de sa visite du 18 May 1824, il laisse la recette au Maire de Compesières pour graisser les boyaux de cuir : un tiers de graisse molle qui n'ait point de sel, un tiers d'huile de poisson, un tiers de dégras qu'on achète chez les chamoiseurs et un fiel de bœuf pour trois livres de graisse.

On ajoute un fiel de bœuf parce que son amertume empêche les rats d'attaquer les boyaux.

Sources tirées de la brochure « 160 ans de lutte contre l'incendie » de Paul PULH et des archives communales.